



CAMPUS RISQUE

Cabinet Michel Ledoux & associés

FORMATION _____

SANTÉ AU TRAVAIL

**LES FONDAMENTAUX ET
ACTUALITÉS JURIDIQUES**

10 juin 2016

Michel Ledoux & Associés

10, rue Portalis 75008 PARIS

Tél. : 01 44 90 98 98 - Fax : 01 42 93 97 28

ml@michel-ledoux.fr - www.michel-ledoux.fr



SANTÉ AU TRAVAIL : LES FONDAMENTAUX ET ACTUALITES JURIDIQUES

ACTUALITÉ

Les services interentreprises de santé au travail qui doivent articuler leurs actions de prévention aux démarches des entreprises adhérentes, sont confrontés à des difficultés d'ordre pratique comme celles-ci :

- Comment coordonner les démarches concernant la fiche d'entreprise et l'évaluation des risques pour le document unique ?
- Quelle est la portée de l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur pour les services ?
- L'inaptitude médicale au poste, une activité chronophage vue à haut risque par les médecins
- Quelles sont les responsabilités encourues par les services et leurs personnels ?

PÉDAGOGIE

- De courts exposés suivis d'échanges
- Des questions des participants, des réponses en direct
- Un déjeuner débat avec le directeur général du travail
- Remise d'une documentation

PARTICIPANTS

Présidents et membres des conseils d'administration et de la commission de contrôle, directeurs de services, DRH, médecins du travail, IPRP, employeurs, ingénieurs de sécurité, personnels des Carsat et de la Cramif.

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

HUBERT SEILLAN

Universitaire, il a conçu et développé un modèle pédagogique novateur : Le droit du danger et le management global des risques.

Il a fondé les éditions Préventique qu'il a dirigées jusqu'en 2014. Elles ont été la plateforme de présentation des innovations en accidentologie pendant toute cette période.

Il exerce depuis 30 ans des missions de conseil auprès de nombreuses entreprises, collectivités et administrations en France et à l'étranger.

Il développe depuis quelques années le modèle Sécurité Développement visant la pacification du Sahara occidental et des pays du Sahel.

Ses principaux ouvrages en rapport avec la conférence :


- Aux éd. Dallo : L'obligation de sécurité du chef d'entreprise, Lois Auroux
- Aux éd. Préventique : Penser aujourd'hui, pour demain et pour longtemps, Les risques de la sous-traitance, La santé au travail, quel avenir ? La préventique en tête, Piloter par le management global des risques.

Il est aujourd'hui avocat à la cour d'appel de Paris, cabinet Michel Ledoux et associés.

 1 journée

 10 Juin 2016

 Cercle des Armées
Place Saint Augustin - Paris 8^{ème}

 1000 € HT (documentation, pauses café, déjeuner inclus)

Réservation avant le 2 juin 2016

auprès de Valérie par téléphone : 01 44 90 98 98

ou par mail : ml@michel-ledoux.fr

PROGRAMME

8H30 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H00 : EXPOSÉ D'OUVERTURE ET DE MÉTHODE

1 - Evolution du droit des services de santé au travail

- Nouvelle gouvernance
- Nouvelles pratiques
- Mandat des entreprises adhérentes
- Coopérations dans le cadre des Cpom

2 - Responsabilités encourues par les services

- Actions des salariés
- Actions des employeurs

Hubert SEILLAN, Avocat à la Cour

10H00 : FICHE D'ENTREPRISE ET ÉVALUATION DES RISQUES : DOCUMENT UNIQUE

1 - La fiche d'entreprise

- Une obligation historique des médecins du travail
- Une obligation de mise à jour permanente
- Un outil de cadrage pour la prévention primaire
- Une information des entreprises adhérentes
- Une donnée de l'évaluation des risques par l'employeur

2 - Le document unique

- L'obligation de la loi de 1991
- Le décret de 2001 sur le document unique
- La responsabilité exclusive de l'employeur
- L'obligation de coopération avec les services de santé au travail

Michel LEDOUX et Marc-Antoine GODEFROY, Avocats à la Cour

11H30 : PAUSE-CAFÉ

11H45 : L'INAPTITUDE MÉDICALE AU POSTE

- L'état du droit
- La démarche du médecin du travail
- Contentieux potentiels

Joëlle RUIMY, Avocat à la Cour

12H30 : DÉJEUNER DÉBAT AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRAVAIL ET UN MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE DES MÉDECINS

14H30 : LES ENJEUX CONTRACTUELS

- Le mandat des entreprises adhérentes au service interentreprises
- Le Cpom
- Les responsabilités engagées

Hubert SEILLAN, Avocat à la Cour

15H15 : LE DROIT PÉNAL EN EMBUSCADE

- L'inobservation des règles par le service
- L'obligation de sécurité du chef d'entreprise
- Une obligation aux diligences normales
- Contentieux potentiels

Romain HERVET, Avocat à la Cour

16H00 : LA RESPONSABILITÉ CIVILE

- L'obligation de sécurité de résultat de l'employeur
- L'obligation de moyens des services et de leurs personnels
- Le service, vu comme tiers responsable ?
- Contentieux potentiels

Michel LEDOUX, Avocat à la Cour

16H45 : DISCUSSION GÉNÉRALE

17H15 : SYNTHÈSE

Hubert SEILLAN, Avocat à la Cour